Date de rédaction du règlement de consultation : 20 mai 2022

Procédure de consultation utilisée : marché passé selon la procédure adaptée en application de l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent règlement de consultation comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

SOMMAIRE

**Article 1er : Objet du marché**

**Article 2 : Définition des lots**

**Article 3 : Modalités particulières liées au marché**

**Article 4 : Présentation des offres des candidats**

**Article 5 : Forme du marché**

**Article 6 : Conditions de la consultation**

**Article 7 : Conditions d’agrément de l’offre**

**Article 8 : Conditions de paiement**

**Article 9 : Pièces constitutives du marché**

**Article 10 : Qualités et responsabilité**

**Article 11 : Réserves**

**Article 12 : Exécution spécifique du contrat et résiliation**

**Article 13 : Comptable assignataire du marché**

**Article 14 : Compétence juridictionnelle**

**Préambule :**

***Chaque candidat devra obligatoirement remplir les tableaux du présent document lorsqu’ils sont présents, ou fournir les annexes présentant certaines situations lorsqu’elles sont demandées. L’absence de réponse pourra être considérée comme une omission volontaire susceptible d’entraîner l’exclusion du marché.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cachet de la société : | Date : | Signature : |

**Article 1 – Objet du marché**

**Article 1 - 1 Définition de lots**

La consultation a pour objet la passation d’un marché de fourniture de prestations de voyages pédagogiques tout inclus ou de prestations de transports à l’étranger ou en France pour les élèves du Lycée FERDINAND FILLOD à Saint Amour.

**Lot n° 01**: Séjour à Douarnenez et ses environs du 11 au 17 septembre 2022 en pension complète avec activités nautiques.

**Lot n° 02**: Transport de Saint-Amour à Douarnenez (aller-retour) et prestations de transport sur plusieurs jours dans les environs de Douarnenez (200 kms environ) du 11 au 17 septembre 2022.

**Article 2 – Définition des lots**

**Définition du lot n° 01 et 02 – Voyage à Douarnenez**

**Objet du voyage**: Voyage pédagogique à Douarnenez

**Nombre de participants**: 53 élèves et 6 accompagnateurs

* **Particularités** : 3ème Prépa Métier
* Seconde TCI
* Terminales TCI

**Date de départ du Lycée Fillod** : le dimanche 11 septembre 2022 - vers 19h15 pour **arriver à DOUARNENEZ à 8h30**.

**Date de retour au Lycée Fillod** : le samedi 17 septembre 2022 – vers 8h

**Détermination du besoin :**

1. Transport du lycée jusqu’à destination tout frais compris (taxes - frais de péage - pourboires)

Ce transport sera assuré par autocar. Il est entendu départ de la cour du lycée FERDINAND FILLOD à Saint Amour (39) jusqu’à destination de Douarnenez, aller et retour compris (+ forfait 200 kms sur place).

1. Prestations de séjour - hébergement et restauration comprises.
2. Assurance responsabilité civile.
3. Assistance sur place par un délégué de la société.
4. Les visites d’entreprises.
5. Les activités nautiques.
6. L’organisation de la course d’orientation.
7. L’organisation de la randonnée Camaret pointe de Pen-hir.
8. Les visites du port de pêche, du chantier Glehen, et du Musée du bateau.
9. La détermination des modalités de remboursement pour désistement du groupe complet ou d’un individuel.

**Objectifs pédagogiques :**

A l'image des années précédentes, l'équipe pédagogique renouvellera ce projet « Découvrir pour communiquer » dans un centre nautique, au bord de la mer. En effet, nous pouvons mesurer aujourd'hui la portée de ce type de stage et l'impact qu'il a sur le fonctionnement des différentes classes :

* Meilleure connaissance entre professeurs et élèves,
* Meilleure compréhension des attendus de l'équipe,
* Meilleure intégration de nos primo-arrivants,
* Mise en projet des classes : travailler pour soi, mais dans des réalisations destinées aux autres par une participation aux activités sportives, une découverte et une analyse de paysages, de légendes, d'architectures, mais aussi par des visites d’entreprises liées au territoire.

 Les enseignants de ces classes ont pour habitude de proposer aux élèves une pédagogie ayant pour point central la notion de projet :

* Projets de classe pluridisciplinaires et acquisitions de compétences transversales,
* Projet d’orientation et de formation pour les 3èmes Prépa Métier.

 L’année scolaire sera rythmée par la mise en place et la réalisation de ces projets, mêlant le plus possible des réalisations techniques (conception et fabrications d'objets) aux disciplines plus générales (aménagement du territoire, écriture, expression orale par le théâtre ou la soutenance du rapport de stage).

 Afin de préparer efficacement les élèves au travail en groupes et à la responsabilité collective, l'équipe pédagogique a décidé de faire participer à un séjour de cinq jours sur une base nautique cinq classes :

* 3èmes Prépa Métier
* Seconde TCI
* Terminales TCI

Les activités communes sur la base nautique et en dehors permettront de souder une équipe et de lui donner le dynamisme dont elle aura besoin pour mener à terme ces projets.

De plus, ce voyage permettra de finaliser l’étude des derniers éléments d’entretiens et de modifications à réaliser de l'Andy 27. Une rencontre est prévue à ce sujet avec l'architecte naval Julien Marin. Il sera aussi possible de rencontrer les kinés et ergothérapeutes des centres Clinéa et Thalassothérapie de Douarnenez utilisant le bateau avec leurs patients.

Le programme détaillé de l’organisation du voyage, y compris les horaires des divers transports et diverses prestations feront l’objet ***de l’annexe n° 01*** de chaque lot et sera intitulée annexe 1 lot (x). Elle sera jointe par le fournisseur pour chacun des voyages auxquels le candidat répond. Cette annexe devra être suffisamment précise s’agissant d’un des documents contractuels du marché (voir article 9 pièces constitutives du marché).

**Article 3 – Modalités particulières liées au marché**

Dans son choix, l’établissement a fixé qu’il sera attentif à **la qualité du service apporté (Conditions de voyage, conditions de sécurité, conditions d’accompagnement avant le voyage, pendant le voyage et sur place. Le tout est constaté au regard de l’annexe 1)** : en octroyant dans la constitution du prix **une pondération 0.1.** C’est pourquoi chaque fournisseur fournira un détail de cette prestation de nature à ce que l’établissement soit éclairé dans son choix.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cachet de la société : | Date : | Signature : |

**Article 4 – Présentation des offres des candidats**

Les candidats présentent leur offre par lot qui reprend dans les détails les prestations expressément demandées dans le présent document « cahier des charges – règlement de consultation », une rubrique complémentaire peut être adjointe et faire figurer des prestations qui peuvent sembler nécessaire au candidat.

**Article 5 – Forme du marché**

Le marché est un marché à bon de commande qui s’exécutera entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

**Article 6 – Conditions de la consultation**

**Article 6 - 1 Adresse de la consultation**

Les entreprises intéressées peuvent fournir leurs propositions de prix :

- par courrier à l’adresse suivant : 1 rue Lamartine 39160 SAINT-AMOUR

- ou par mail à intendance.0390914g@ac-besancon.fr

**Article 6 - 2 Personne en charge de renseigner les candidats en négociations techniques**

Des renseignements peuvent être recueillis auprès du lycée.

A l’issue de la consultation, les enseignants responsables des voyages seront les interlocuteurs désignés pour les candidats retenus.

**Article 6 - 3 Modalités d’agrément de la candidature**

Le candidat fournit une proposition de prix et un acte d’engagement pour le lot auquel il répond.

L’offre de prix est transmise par voie dématérialisée sur la plateforme AJI.

Liste des pièces demandées :

* Une déclaration sur l’honneur attestant que l’entreprise ne tombe pas sous le coup d’une interdiction à concourir,
* La copie du jugement prononcé, en cas de redressement judiciaire,
* La présentation d’une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
* L’acte d’engagement *y compris les prix demandés,*
* Le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques particulières signés sur chaque feuillet *y compris l’annexe 1,*
* DC4 (Lettre de candidature et d’habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l’adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marché public),
* Un relevé d’identité bancaire, banque domiciliée en France.

**Article 6 - 4 L’expression du prix et sa validité**

1. **Les dispositions communes**

Le prix est exprimé en Euros. Il est fixé pour le lot toutes taxes comprises (taxe de transport, taxe d’aéroport, taxe de séjour, …. TVA à 20%).

Le prix ne peut faire l’objet d’une réévaluation sauf pour des raisons liées à la survenance de circonstances nouvelles étrangères à la volonté des parties et entraînant un bouleversement des conditions économiques du contrat.

1. **Calendrier des opérations**

L’ouverture des plis électroniques sera réalisée le 20 juin 2022 à 9 heure, par le représentant de la personne responsable du marché.

Chaque candidat sera informé des résultats de la consultation à compter du 21 juin 2022.

Le titulaire du marché sera avisé par courrier avec AR au plus tard le 30 juin 2022.

1. **La durée de la consultation**

La réception des propositions électroniques de prix est limitée au 20 juin 2022 à 9 heure.

1. **Le choix du candidat**

Monsieur le Proviseur du Lycée FERDINAND FILLOD, ordonnateur des dépenses et des recettes, choisira le candidat selon les critères fixés à l’article 7 de la présente consultation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cachet de la société : | Date : | Signature : |

**Article 7 – Conditions d’agrément de l’offre**

Outre les conditions de réception de la candidature, sera retenue l’offre la mieux-disant.

Seront pris en considération dans l’ordre croissant et selon les ordres de valeurs suivant :

1. Le prix : pondération 0.5
2. L’adéquation de l’offre aux besoins pédagogique du lycée : pondération 0.4
3. Qualité du service apporté (conditions de voyage, conditions d’accompagnement avant le voyage, pendant le voyage, sur place le tout est constaté au regard de l’annexe 1 : pondération 0.1

**Article 8 – Conditions de règlement**

Le règlement s’effectuera par un mandat administratif. Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement et à l’issue du voyage.

Une avance de 30 % peut être versée par virement SEPA à la réservation.

**Article 9 – Pièces constitutives du marché**

Les documents contractuels sont au nombre de deux :

* L’acte d’engagement
* Le règlement de consultation et règlement de consultation signé sur chaque feuillet y compris les annexes.

S’agissant d’un contrat de droit public aucun autre document ne sera adjoint aux pièces constitutives du marché telles que définies supra.

S’agissant d’un contrat de droit public, les conditions générales de vente du candidat pouvant figurer sur ses tarifs, factures ne sont pas applicables au présent marché.

Dès la notification du marché, le pouvoir adjudicateur délivre, sans frais, au titulaire contre reçu, une copie des pièces contractuelles certifiées conforme aux originaux.

**Article 10 – Qualité et responsabilité**

**Article 10 - 1 Qualité du prestataire**

Le candidat devra démontrer, par tous les moyens à sa disposition, ses compétences dans le domaine objet de la consultation et, par la présentation de prestations réalisées auprès d’autres établissement scolaires.

***Ce document attestant la compétence fera l’objet de l’annexe 2.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cachet de la société : | Date : | Signature : |

**Article 10 - 2 Responsabilité du prestataire**

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le bailleur atteste de sa couverture par la souscription d’une police d’assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d’être engagée pour des dommages matériels ou corporels.

**Article 11 – Réserves**

Si les propositions reçues par le lycée ne sont pas intéressantes financièrement et qualitativement, l’établissement se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions de prix et de poursuivre par une mise en concurrence simplifiée à chaque besoin.

**Article 12 – Exécution spécifique du contrat et résiliation du contrat**

**Article 12 - 1 Prérogative de la personne publique**

Le candidat est informé d’une clause particulière :

« Le *titulaire du marché sera engagé à assurer la continuité du service en toute circonstance. Il doit informer le lycée des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution. En cas de défaillance de sa part, il peut être pourvu par le lycée à l’exécution des prestations aux frais du titulaire. Et s’il n’est pas possible au lycée de se procurer dans les conditions qui lui conviennent, des prestations exactement conformes à celles dont l’exécution est prévue au marché, il peut y substituer des prestations aux frais et risques du titulaire en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire*. »

Cette prérogative est mise en œuvre après avis du prestataire défaillant par lettre recommandée avec accusé réception.

**Article 12 – 2 Résiliation du contrat**

Si le marché est résilié aux torts du titulaire la résiliation n’ouvre pas droit à indemnité. La résiliation à torts intervient lorsque le titulaire contrevient à ses obligations restées infructueuses.

Dans le cas d’un redressement ou d’une liquidation judiciaire le marché peut être résilié dans le cadre des articles L.620 et suivants le Code de Commerce.

**Article 13 – Comptable assignataire du marché**

Monsieur BOULET Jean-Gabriel, gestionnaire-comptable du lycée FERDINAND FILLOD à SAINT-AMOUR 39160.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cachet de la société : | Date : | Signature : |

**Article 14 – Compétence juridictionnelle**

Le tribunal administratif de BESANCON (DOUBS) est la juridiction compétente pour tout litige né de la présente consultation et de ses suites contractuelles.

|  |  |
| --- | --- |
| A SAINT-AMOUR, le 20 mai 2022L’ordonnateur du Lycée FERDINAND FILLODHerbé JACOB | A , leLe candidat(*Nom, prénom et qualité du signataire*) |